

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
mardi 21 septembre 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 16 septembre, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : BALLAND Pierre, KOLLY Graziella qui donne pouvoir à Christelle Deparis-Vincent

Désignation du secrétaire :

M. Daniel MEDIGUE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2021

Le compte rendu du 26 juillet est approuvé à l'unanimité

2. Mme le Maire donne lecture du courrier de Pierre GIRO informant de sa démission du conseil municipal pour des raisons familiales, et souhaitant réussite à l'ensemble du conseil municipal dans ses projets.

3. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint

3.1 Point sur les animations estivales :

● **MARCHES NOCTURNES**

Les marchés nocturnes ont accueilli de 24 à 30 exposants (sauf les 2 pluvieux), 4 sur les 7 ont bénéficié d'animations, bonne participation à l'espace restauration des associations malgré l'obligation de présenter le pass sanitaire.

● **MARCHES LUNDI MATIN**

11 dates positionnées du 28/06 au 06/09, entre 15 et 20 exposants par marché.

● **Manifestations d'automne:**

Reprise des activités du Club de la Combe d'Ain à partir du 5/10/2021, de Jura Lacs Foot et de la gym volontaire. Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux salles.

3.2 Panneaux communication Terre d'Emeraude communauté

La communauté de communes offre la possibilité aux communes d'acquérir (67€ l'unité) des kakémonos thématiques, à l'emblème de Terre d'Emeraude Communauté et de les personnaliser avec une photo et le logo de la commune. Le conseil choisit les messages « Ici, on en prend plein les yeux », « Une nature préservée », et « Des espaces grandeur nature ».

Des photos de la commune, de bonne résolution sont recherchées.

4. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint :

4.1 - Convention ENEDIS enfouissement HTA sur parcelle 1116

Lecture de la proposition d'ENEDIS de créer une servitude sur la parcelle A 1116 ; pour une indemnisation de 20 € au total. Or cette servitude telle que dessinée sur le plan joint hypothèque le projet d'aire de vidange de camping-car et pourrait générer une déstabilisation de la berge. Sur ce dernier point la convention prévoit que les dommages seront à charge d'Enedis.

Propositions : - effectuer un état des lieux de la berge avant travaux, et le porter à connaissance dans la convention, refaire préciser que tout dommage conséquent à cette installation sera entièrement à charge d'ENEDIS.

- demander à Enedis une indemnisation annuelle plutôt qu'une indemnité forfaitaire et d'un montant de 150 € par an et si cela n'est pas possible une indemnisation plus conséquente.

Le conseil demande à Mme le maire de négocier au mieux avec ENEDIS avant de signer la convention.

Une délibération sera prise.

4.2 Travaux parcelles constructibles Aux Lattrets

- Le permis d'aménager a été accepté, après avoir connu un retard important.
- Le terrain a été piqué avant bornage, et le SIDEC a procédé aux travaux de renforcement électrique, la boîte du transformateur a été installée.
- La société GOYARD doit procéder à la réalisation des réseaux humides et terrassement.
- La Société Ages et Vie est en train de réaliser le montage du projet.

4.3 Evolution local technique

M. le 1^{er} adjoint expose que le cabinet de kinés souhaite s'agrandir, et a sollicité la commune pour acheter le local technique, une entreprise est également intéressée pour y installer son activité.

On observe sur la commune une demande croissante d'artisans recherchant des locaux alors que les propriétaires les vendent à des particuliers pour du stockage, notamment de bateaux. Par ailleurs, la commune ne peut étendre la zone artisanale et ne possède pas de terrains constructibles à cette fin.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité de rencontrer les propriétaires de tels locaux et/ou les acquéreurs particuliers pour un achat à l'amiable.

- de demander à Terre d'Emeraude Communauté le droit de préempter sur les locaux pouvant accueillir le local technique afin de laisser celui-ci aux kinés si leur projet prend forme ou à une entreprise.
- de demander à Terre d'Emeraude Communauté de préempter sur les locaux pouvant accueillir une entreprise lorsque ceux-ci perdent leur vocation afin de les revendre aux artisans demandeurs.

Deux délibérations seront prises.

4.4 Travaux en cours

En cette fin d'été les agents ont effectué tonte des espaces verts, arrosage des fleurs, divers nettoyage et mise en place de mobilier urbain.

Afin de renforcer la sécurisation routière et la prévention le conseil retient le devis de WP Signalisation pour l'achat de poteaux, d'un panneau de signalisation "interdiction 19T" pour remplacer celui à l'entrée de la route de Poitte - rue des Chevilles, et divers matériels de signalisation routière.

5. Urbanisme

5.1 - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 26/07/2021 par M. Daniel Buisson

- 10 déclarations de travaux déposées : pose de velux, création de clôtures, construction d'abri de jardins et garage, isolation extérieure, pose de volets.
8 acceptées, 1 en cours d'instruction, 1 avec demande de pièces complémentaires
- 2 DIA validées

5.2 PLUi

Le rendez-vous avec Amélie Thibert chargée de mission de Terre d'Emeraude pour la réalisation de ce document a été reporté au 28 septembre. Mme le maire représente au conseil le projet de zonage pour la commune. Il est à noter que le projet de la Maison pour Tous qui n'a toujours pas démarré grève le potentiel foncier de la commune mais aussi des 2 autres bourgs relais que sont Doucier et Bonlieu sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays des Lacs.

Les dernières réunions avec les agents du SCoT du Pays lédonien (Schéma de Cohérence Territoriale) et la Direction Départementale des Territoires laisse penser que le document sera compatible avec le SCOT et surtout le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et d'Egalité des Territoires) ainsi qu'avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette de la loi Climat et Résilience (dans un premier temps les surfaces

potentiellement artificialisables à l'échelle du PLUi devront être réduites de 50 % par rapport à celles artificialisées durant les 10 dernières années sur le territoire).

Le PLUi devrait être arrêté début 2022.

Le registre de concertation est disponible en mairie afin que chacun puisse y consigner ses remarques.

6. Finances

Un point est fait sur les finances de la commune : les dépenses de fonctionnement ont été bien estimées, les recettes seront légèrement supérieures à ce qui a été prévu. Au niveau investissement les projets ont été différés, seule la maîtrise d'œuvre pour la salle sera à financer.

La trésorerie est satisfaisante, conforme aux prévisions.

7. Salle multi-activités et tiers-lieu

Choix de la maîtrise d'œuvre à la commission d'appel d'offre

Suite au lancement de l'appel d'offre, qui se clôturait le 8 septembre, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 8 septembre à 14h 30.

9 candidatures conformes ont été déposées.

Lors d'une nouvelle réunion de la CAO, et de la commission "salle" le 9 septembre de 18h00 à 23h00, la commission a retenu 4 candidats à auditionner le 15 septembre.

A l'issue de ces entretiens, la commission d'appel d'offre, les membres de la commission "Salle" proposent au conseil de retenir le cabinet Reichardt et Ferreux qui présente la meilleure offre, avec une note finale de 83/100 et des honoraires à hauteur de 75 150 € HT. Le barème est de 60 % pour la technicité et la prise en compte des enjeux du projet du site et 40 % pour le prix.

La commune de Patornay intéressée par le projet et souhaitant y prendre part a été associée aux différentes réunions de la commission.

Le conseil après discussion valide la proposition de la CAO et retient le cabinet d'architectes REICHARDT et FERREUX et autorise Mme le maire ou à défaut le Monsieur le 1er adjoint à signer tous document se référant à cette maîtrise d'œuvre et prestation de services indispensables.

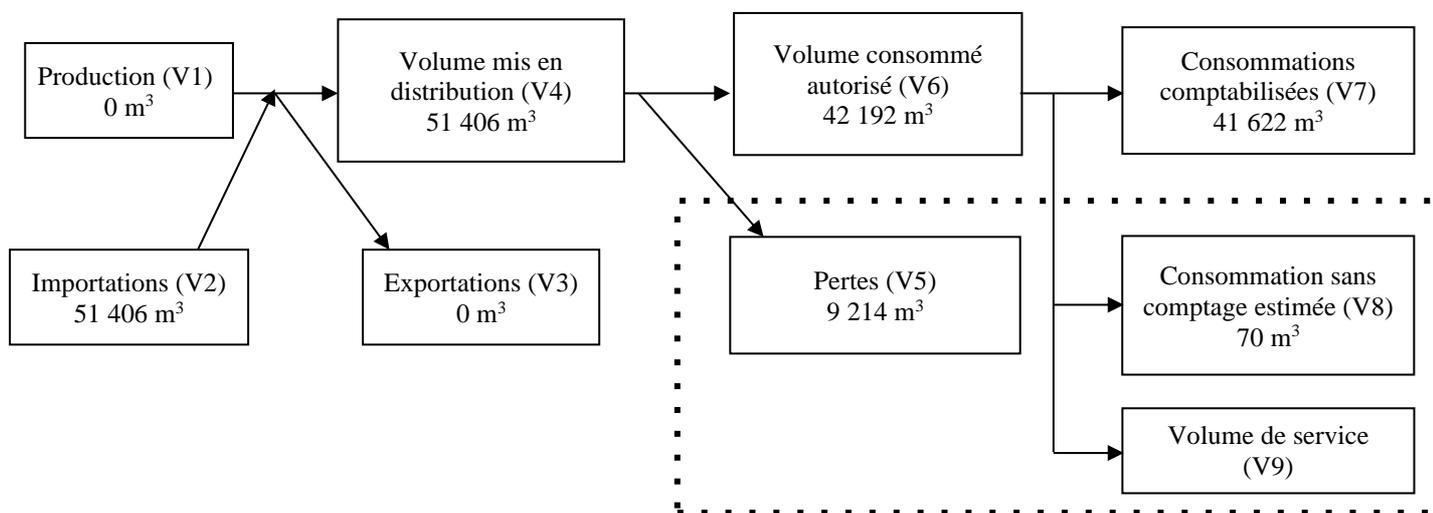
Une délibération sera prise.

8. Réseaux Humides

8.1 RPQS Eau 2020

Mme le maire présente le RPQS 2020 sur l'eau, le RPQS assainissement est désormais présenté en communauté de communes suite au transfert de compétence.

1. *Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020*



- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,37 abonnés/km.

- La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,11 m³/abonné au 31/12/2020.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	11	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	15	1

- Les analyses telles que présentées dans le RPQS sont celles provenant du Syndicat de Vouglans : elles ont été faites au niveau de la prise d'eau de la station de pompage et non pas sur notre réseau car nous ne sommes pas producteurs de notre eau. Sur 15 analyses physico -chimiques 1 seule est en non-conformité liée à de la turbidité, en lien avec le fait qu'en 2020 le syndicat a dû pomper plus bas dans la nappe, très basse par manque d'eau.
- La potabilité de l'eau au robinet dont les analyses sont faites par l'Agence Régionale de Santé directement au robinet est conforme et disponible en mairie.

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	81,7 %	82,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,53	10,96
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	61,6 %	81 %

- On note une légère amélioration du rendement réseau et une diminution des pertes.

Le Conseil valide le RPQS 2020 à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

8.2 Schéma communal Défense Extérieure Contre l'Incendie

Mme le maire rappelle la nécessité d'établir le Schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie. Des devis ont été demandés auprès du SIDEC et de ED TECH.

Après discussion et étude des propositions et des délais de réalisation, le conseil retient la proposition de ED TECH pour 2 300€ contre 4 275 € pour le SIDEC (reçu cette semaine seulement), et charge Mme le maire ou à défaut le 1er adjoint de signer tout document se rapportant à cette prestation.

Une délibération sera prise

9. Contrat Mme MESGOLITS

Il convient de renouveler le contrat de Mme Patricia Mesgolits, pour les heures de ménage effectuées au Pôle Santé.

Mme Mesgolits donnant entière satisfaction et cette fonction étant une nécessité, le conseil valide le prolongement pour un an de son contrat, et autorise Mme le maire à signer ce nouveau contrat dès que les communes de Mesnois et Patornay auront donné leur accord.

Une délibération sera prise.

10. Questions Diverses

Revitalisation : une réunion est à prévoir avec Mesnois et Patornay sur les objectifs politiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.